

Mairie de MALAUCENE

**Projet d'aménagement d'une aire de
stationnement au lieu-dit « Les Veaux » à
Malaucène (84)**

**Compte-rendu de la visite de terrain en date du
02 04 2021**

Avril 2021

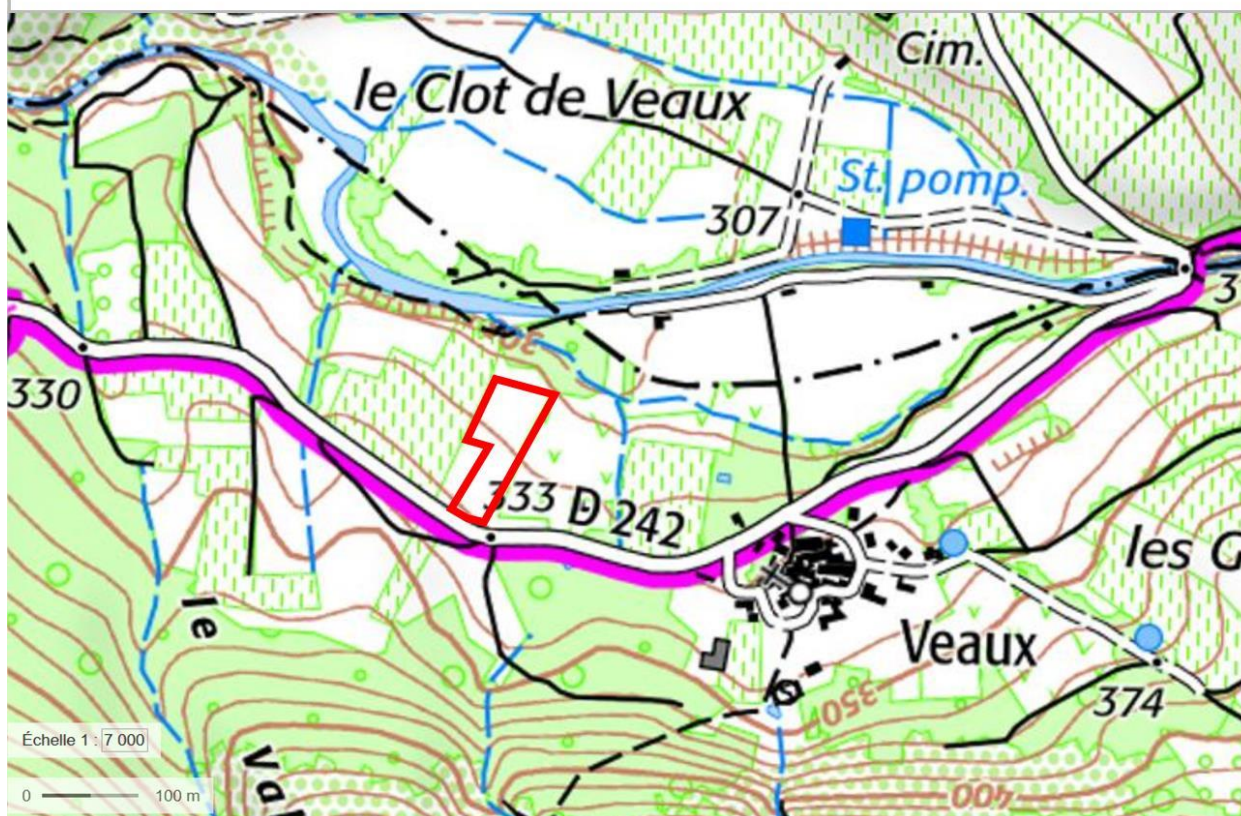
Préambule

Afin de cadrer le stationnement des visiteurs des gorges du Toulourenc, la commune de Malaucène a un projet d'aménagement d'une aire de stationnement au lieu-dit « Les Veaux » à Malaucène (84), en lieu et place du parking actuel.

Dans le cadre de la rédaction du formulaire cas par cas relatif à ce projet, une expertise faune/flore a été réalisée par le cabinet Naturalia le 02 Avril 2021.

Ce présent document constitue le compte-rendu de cette visite.

Projet d'aménagement d'une aire de stationnement à Malaucène Carte du secteur d'étude



Note relative à l'état initial

Un passage a été effectué sur site au cours du mois d'avril 2021 par un écologue du Cabinet Naturalia afin d'identifier le cas échéant d'éventuels enjeux au niveau de la faune, de la flore et des habitats.

Les habitats concernés par l'emprise du projet sont d'ores et déjà remaniés et peu attractifs. La visite de terrain n'a mis en évidence aucun enjeu significatif. A noter qu'une attention particulière a été portée au sujet des chiroptères et notamment au niveau des éventuels arbres à cavités pouvant être concernés. Là encore aucun enjeu n'est à signaler.

Compte-tenu de son caractère anthropisé, le secteur d'étude apparaît peu attractif pour la faune et la flore. Aucun enjeu notable n'a été mis en exergue.

Impacts pressentis - Mesures proposées

L'impact prédictif du chantier sur la faune apparaît négligeable en raison des caractéristiques du projet mais surtout au regard de l'environnement immédiat (espaces refuges) composé de divers habitats naturels très attractifs (haies, ripisylve, cours d'eau, prairies, espaces boisés...).

Des mesures écologiques ont été préconisées dans le cadre du projet permettant de favoriser l'insertion de ce dernier mais aussi afin de tenir compte de la faune ordinaire (Reptiles communs, passereaux communs..) :

- adaptation du calendrier en période de chantier,
- accompagnement du chantier par un écologue,
- balisage du chantier : ce balisage préventif permettra d'éviter tout débordement sur les parcelles voisines, en s'assurant donc de l'absence d'impact,
- réalisation de plantations diverses,
- mise en place de prairies sèches,
- préservation d'un espace végétalisé ,